

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 14

Procurations : Audrey MEUNIER donne pouvoir à Jessica GATTE

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, ~~Mme Audrey MEUNIER~~, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M Thomas REVET, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, Mr Alan DUVAL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mr Éric BOULESTEIX

### **OBJET : AUTORISATION DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC UN PROFESSEUR DE MUSIQUE AUTO-ENTREPRENEUR**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29

**Vu** la volonté de la commune de continuer les prestations en cours de musique dans le cadre de l'école communale.

**Considérant** que pour assurer les cours de musique, la commune doit faire appel à des intervenants qualifiés ;

**Considérant** que Mme Kristelle WASCOWISKI, domiciliée 15 D12 87130 Surdoux, exerce une activité professionnelle d'enseignement musical sous le statut d'auto-entrepreneur, est titulaire des diplômes nécessaires et présente les garanties techniques et pédagogiques attendues ;

**Considérant** que l'intervention d'un auto-entrepreneur constitue une **prestation de services** et non un recrutement, la commune n'exerçant aucun lien de subordination sur l'intervenant, conformément à la législation en vigueur ;

**Considérant** que le montant horaire prévisionnel de la prestation s'élève à 55 € toutes charges comprises.

**Considérant** qu'une convention de prestation de service doit être conclue ;

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, article 6288 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité**

- D'approuver le recours à Mme Kristelle WASCOWISKI auto-entrepreneur, pour assurer l'enseignement de cours de musique dans le cadre de l'école municipale ;
- **D'autoriser la conclusion d'une convention de prestation de services** dont les principales conditions sont les suivantes :
  - o Durée du contrat : du 06 janvier 2026 au 03 février 2026.
  - o Volume horaire : 2h50 heures / semaine
  - o Lieu d'exécution : école.
  - o Tarif : 55,00 € / heure
  - o Facturation : mensuelle selon heures réellement effectuées

- Non-exclusivité et absence de lien de subordination ;
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à signer la convention de prestation de services et tout document afférent à l'exécution de la présente délibération ;
- De dire que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6288 ;

Fait à Saint-Auvent, le 18 novembre 2025  
Le Maire

**Bruno GRANCOING**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 20 novembre 2025  
De la publication le 20 novembre 2025

  
